

**HAVRE-SAINT-PIERRE
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 2 mai 2022 à 19 h 30 à la Maison de la Culture Roland-Jomphe située au 957, rue de la Berge.

Sous la présidence de monsieur le maire Paul Barriault,

SONT PRÉSENTS :

Marie-Ève Thériault	conseillère siège n° 2
Jonathan Blais	conseiller siège n° 3
Charlotte Cormier	conseillère siège n° 4
Nathalie Bernier	conseillère siège n° 5
Charles Arsenault	conseiller siège n° 6

EST ABSENT :

Sylvain Cormier	conseiller siège n° 1
-----------------	-----------------------

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Laura Mansbridge	directrice générale adjointe
Jessy Létourneau	nouveau directeur général

Monsieur le maire constate de quorum et ouvre la séance à 19 h 30

**RÉSOLUTION N° 1446-22
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après la lecture de l'ordre du jour,

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier
et unanimement résolu

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, étant entendu que le point relatif aux affaires nouvelles demeure ouvert.

RÉSOLUTION N° 1447-22
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 AVRIL 2022

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance du 4 avril 2022 du conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance, la directrice générale adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier
et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance du 4 avril 2022 du conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre soit adopté tel que déposé.

RÉSOLUTION N° 1448-22
LISTE DES COMPTES À PAYER AU 29 AVRIL 2022 : APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault
appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer au montant de 133 982,42 \$ en date du 29 avril 2022.

RÉSOLUTION N° 1449-22
**UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE
DES CHAUSSÉES : MANDAT**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais
appuyé par le conseiller Charles Arsenault
et unanimement résolu

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long.

QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour la saison 2022-2023.

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de Havre-Saint-Pierre s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant le formulaire d'adhésion à la date fixée.

QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats.

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité de Havre-Saint-Pierre s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé.

QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2022-2023, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ.

QU'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

RÉSOLUTION N° 1450-22
ACHAT DE CAMION : AUTORISATION

CONSIDÉRANT notre besoin de procéder au remplacement d'un véhicule dans notre flotte actuelle;

CONSIDÉRANT l'offre de Sept-Iles Chevrolet Buick GMC en date du 21 avril 2022;

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier
et unanimement résolu

Que la Municipalité de Havre-Saint-Pierre accepte l'offre de la compagnie
Sept-Iles Chevrolet Buick GMC au montant de 45 348. \$, taxes applicables en sus.

Que la Municipalité de Havre-Saint-Pierre procède à l'achat du camion et que
madame Laura Mansbridge, directrice générale adjointe soit autorisée à signer, pour
et au nom de la Municipalité, tous les documents concernant cet achat.

RÉSOLUTION N° 1451-22
ASSOCIATIONS/ORGANISMES : CONTRIBUTION

CONSIDÉRANT QUE les différentes demandes de contributions reçues au cours du
mois d'avril;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Bernier
appuyé par le conseiller Jonathan Blais
et unanimement résolu

Que la Municipalité contribue au montant équivalent à la location de la Salle de
diffusion de la Shed-à-Morue pour la tenue de la 35^e édition de l'activité « l'Art de
s'exprimer » pour les jeunes de la 3^e à la 6^e année organisée par le Club Optimiste de
Havre-Saint-Pierre, qui se tiendra le 11 mai 2022.

Que la Municipalité contribue au montant équivalent à la location de l'aréna
Denis-Perron du 9 au 14 mai 2022 pour la préparation et la présentation du spectacle
annuel de l'École de Danse Calypso.

RÉSOLUTION N° 1452-22
DIRECTION GÉNÉRALE : EMBAUCHE

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection responsable du
recrutement au poste de directeur général;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent procéder à la signature d'un document
d'embauche détaillant les conditions de travail du directeur général;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Bernier
appuyé par le conseiller Charles Arsenault
et unanimement résolu

Que les élus nomment monsieur Jessy Létourneau au poste de directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, et ce, à compter du 2 mai 2022.

Que le maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, le document d'embauche à intervenir entre les parties.

RÉSOLUTION N° 1453-22

**ENTENTE POUR L'UTILISATION D'UNE PARTIE DU LOT 5 339 264 :
AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la demande de la « Société québécoise des Infrastructures (SQI) » reçue en date du 30 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la réalisation du projet de la Maison des Aînés, la SQI désire renouveler l'entente pour l'utilisation d'une partie du lot 5 339 264, afin de poursuivre l'entreposage, tel que mentionné dans l'entente initiale;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault et unanimement résolu

Que le conseil municipal de Havre-Saint-Pierre autorise le maire et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer une entente avec la Société québécoise des Infrastructures (SQI), afin de lui permettre l'utilisation d'une partie de ce lot, et ce, jusqu'au 31 mars 2023.

RÉSOLUTION N° 1454-22

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre souhaite répondre aux besoins de son Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT la nécessité du Service des travaux publics que les opérateurs puissent acquérir la compétence classe 1 du permis de conduire;

CONSIDÉRANT l'offre de service du Centre de services scolaire de la Moyenne-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué une demande d'aide financière à Services Québec pour répondre à ce besoin;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer une entente avec Services Québec;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier
et unanimement résolu

Que la directrice générale adjointe soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, les documents concernant la demande d'aide financière auprès de Services Québec.

RÉSOLUTION N° 1455-22
PLAN D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES DE LA MRC DE MINGANIE ET OUTIL DE GESTION DES RISQUES : ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Minganie a obtenu une aide financière dans le cadre du programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques et à la planification municipale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, afin d'obtenir un portrait des solutions durables visant à lutter contre l'érosion sur notre territoire par le biais de la Table de concertation sur l'érosion en Minganie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Minganie a adopté un rapport intermédiaire sur la démarche de planification débutée avec la Table de concertation sur l'érosion en Minganie, conformément aux conditions reliées à cette aide financière à la séance ordinaire du conseil de la MRC de Minganie tenue le 20 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'action pour l'adaptation aux changements climatiques réalisé par la Table de concertation sur l'érosion en Minganie est complété, ainsi que l'outil de gestion des risques;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Bernier
appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault
et unanimement résolu

Que la Municipalité de Havre-Saint-Pierre adopte le Plan d'action pour l'adaptation aux changements climatiques, ainsi que l'outil de gestion des risques dressant un portrait des solutions durables visant à lutter contre l'érosion sur son territoire, et ce, tel que soumis.

La conseillère Charlotte Cormier se retire de la séance du conseil à 19 h 45.

RÉSOLUTION N° 1456-22
PROJET TOURISTIQUE : APPUI

CONSIDÉRANT la volonté de deux entreprises touristiques, soit Noryak Aventures et Chalets Didoche, de développer un projet à Havre-Saint-Pierre;

CONSIDÉRANT l'importance du développement touristique dans la municipalité de Havre-Saint-Pierre;

CONSIDÉRANT la présentation du projet par les promoteurs qui font preuve d'une approche durable et novatrice;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier
et unanimement résolu

Que la Municipalité de Havre-Saint-Pierre appuie la création d'une microdestination touristique durable sur le territoire de la municipalité.

Que la Municipalité de Havre-Saint-Pierre supporte les promoteurs dans le choix d'un lieu adapté permettant le développement durable de ce projet.

La conseillère Charlotte Cormier réintègre la séance du conseil à 19 h 50.

AFFAIRES NOUVELLES

RÉSOLUTION N° 1457-22 SEMO CÔTE-NORD : AUTORISATION

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault
appuyé par le conseiller Jonathan Blais
et unanimement résolu

Que madame Laura Mansbridge, directrice générale adjointe soit autorisée à agir et signer, pour et au nom de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, dans le contrat d'intégration au marché du travail du programme SEMO.

Que madame Laura Mansbridge, directrice générale adjointe soit autorisée à faire les demandes de versements dans le cadre dudit programme.

POINT D'INFORMATION

La directrice générale adjointe informe les membres du conseil que les élues et élus ayant complété la formation « Le comportement éthique » en date du 14 avril 2022 sont :

- Nathalie Bernier,
- Charlotte Cormier,
- Marie-Ève Thériault,
- Charles Arsenault
- Jonathan Blais
- Sylvain Cormier

Présentation par monsieur le maire du nouveau directeur général de Havre-Saint-Pierre, monsieur Jessy Létourneau.

RÉSOLUTION N° 1458-22
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier
et unanimement résolu

Qu'il soit procédé à la fermeture de la présente séance.

Levée à 19 h 52.

Paul Barriault, maire

Laura Mansbridge, directrice générale adjointe